



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Communiqué de presse – jeudi 14 juin 2018

Autorisation de rejet des boues rouges en Méditerranée L'arrêté préfectoral devrait être annulé

Les juges du tribunal administratif de Marseille ont examiné ce jour 14 juin le recours des associations, dont la LPO, opposées aux rejets en mer des effluents liquides de l'usine Alteo de Gardanne (Bouches-du-Rhône). Ils ont mis en délibéré leur décision. L'avant-veille, le rapporteur public avait conclu à la nécessité d'annuler l'autorisation préfectorale.

L'avis du rapporteur public s'est appuyé sur le constat d'une absence d'analyse des effets cumulés avec les rejets à terre dans l'étude d'impact. Toutefois, compte tenu des enjeux économiques et sociaux très importants (440 emplois directs et 300 indirects), il a proposé une régularisation et a suggéré deux prescriptions :

- d'une part de demander au préfet de lancer une nouvelle enquête publique avec une nouvelle étude d'impact qui devra prendre en compte les effets cumulés avec le site de Mange Garri à Bouc-Bel-Air (où sont stockés les résidus solides de bauxite) ;
- d'autre part d'écourter la durée de la dérogation accordée du 31 décembre 2021 à l'échéance du 31 décembre 2019, soit 4 ans au lieu de 6.

Le groupe Alteo est régulièrement pointé du doigt par les associations de défense de l'environnement pour avoir déversé pendant des années des boues rouges dans la Méditerranée. L'usine d'alumine bénéficiait depuis 1966 du droit de rejeter les résidus solides du traitement de la bauxite à une profondeur de 320 mètres dans un canyon marin au cœur du parc national des Calanques de Cassis. Quelques 20 millions de tonnes de boues rouges ont depuis été déversées sur plus de 2.000 km² de fonds marins.

Pourtant dès 1996, afin de se conformer à la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée, l'exploitant de l'usine d'alumine de Gardanne avait pris l'engagement de diminuer progressivement les rejets en mer, jusqu'à un arrêt complet au 31 décembre 2015.

Selon les préconisations de la profession (International Aluminium Institute et European Aluminium Association) de 2014 « *il est accepté par l'industrie que le déversement de résidus de bauxite en mer ou dans un estuaire cessera d'ici 2016* ». Malgré ces engagements, l'État avait toutefois pris la décision en 2015 d'autoriser de nouveau les rejets en mer, et d'accorder à l'exploitant le droit de déroger aux normes limites de rejet pour 6 paramètres, dont le PH, le fer l'arsenic ou l'aluminium, jusqu'au 31 décembre 2021.

LPO France

Siège social national LPO • Fonderies Royales • 8 rue du docteur Pujos • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél. 05 46 82 12 34 • Fax. 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr


BirdLife
INTERNATIONAL
LPO France Partenaire officiel



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Depuis 2016, de nombreux incidents sont survenus. La préfecture des Bouches-du-Rhône a mis plusieurs fois en demeure la société Alteo et dernièrement en avril et mai 2018. Le 25 mai dernier, Brune Poirson, la secrétaire d'État auprès de Nicolas Hulot, avait indiqué sur France Bleu Provence que l'usine de Mange-Garri qui stocke des centaines de tonnes de résidus de bauxite à ciel ouvert avait pris « les mesures nécessaires » suite à la dispersion de poussières rouges - « le fameux nuage de boue rouge » - qui s'étaient envolées au-dessus du village de Bouc-Bel-Air les 7 et 8/04 et avaient donné lieu à une plainte du maire de la commune pour pollution de l'air par Altéo.

Nous espérons que la LPO aura à se réjouir début juillet d'une décision qui réaffirme que les effets sur l'environnement et la santé publique d'activités polluantes comme la fabrication de l'alumine doivent être réellement pris en compte dans leur réalité et leur importance et que la mer n'est pas une poubelle !

Contacts presse

LPO France : Allain Bougrain Dubourg, président de la LPO / 06 11 15 18 18

LPO Paca : Benjamin Kabouche / benjamin.kabouche@lpo.fr

SeaSheperd : Erwann Merrien / erwann@seashepherd.fr

LPO France

Siège social national LPO • Fonderies Royales • 8 rue du docteur Pujos • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél. 05 46 82 12 34 • Fax. 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr